

Un médecin français qui revient du fameux congrès médical, tenu à Rome, trace dans un journal parisien un sombre tableau de l'état des finances italiennes et de la misère du peuple, qui n'a pas d'argent et est écrasé d'impôts.

« Le peuple italien manque de tout, dit-il, faute d'argent pour exploiter la terre. On a peine à croire qu'il supporte encore 33% d'impôt sur le revenu net du sol, 60% en moyenne sur le revenu net des maisons. La misère est grande, plus grande probablement qu'on ne le dit; et à 20 kilomètres de Rome seulement, à l'est surtout, elle atteint dans certains villages des proportions qui en font une honte pour la civilisation.

Inutile de parler de la rareté de l'argent. En vingt jours, je n'ai pas vu une pièce de dix sous. Je me trompe. Le train qui me conduisait à Rome s'arrêta dix minutes, à Civita-Vecchia. Deux officiers italiens prirent, tout près de moi, une tasse de café au lait. Coût : 0 fr. 25 par tasse. On leur rendit une pièce de cinquante centimes sur un billet d'une lire. « Tiens, dit en riant à son camarade l'officier qui avait payé, il y en a donc encore une.

Quant à l'or on n'en voit plus que chez les changeurs. Un petit commerçant, auquel un jour, n'ayant pas de papier italien sur moi, je donnais en paiement un louis de 10 fr., regardait ma pièce de l'air d'un homme auquel on veut passer de la fausse monnaie. Je vois, lui dis-je, qu'on ne paye plus personne en or chez vous ? — Non, sauf le roi, dont la liste civile monte ainsi indirectement avec le change. »

Dans la séance du 16 avril 1894, le Reichstag allemand a voté en 3^e lecture, par 168 voix contre 145, la proposition de loi présentée par le comte de Hompesch, tendant à abroger la loi du 4 juillet 1872.

Cette loi décrétait la suppression de l'Ordre des Jésuites en Allemagne, et accordait un délai de six mois pour la fermeture de leurs couvents.

Cet loi fut suivie, l'année d'après, des fameuses lois de mai, qui organisaient tout un système de persécutions contre le clergé catholique, et qu'on appela aussi les lois Falk, du nom du ministre qui les présenta.

Le rappel de ces lois devint dès lors un des articles fondamentaux du programme du centre catholique. En 1881, au moment où Bismarck commençait à s'apercevoir de l'inanité de sa politique antireligieuse, le Centre crut l'occasion favorable et demanda le rappel de la loi contre les Jésuites. Le temps n'avait